

Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap

Demande de prise en charge à compléter par la famille et à retourner à l'adresse ci-dessous :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE MISSION GESTION DES RISQUES ET DEPLACEMENTS RUE VIALA 84909 AVIGNON CEDEX 9

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

N° dossier MDPH =.	⊔ 1 ^r	^e Demande ⊔ ∣	Renouvellement	
CADRE RESERVE AU SER	RVICE INSTRUCTE Ne rien inscrire da		EMENT DE VAUCLUSE	
 □ Dossier complet □ Incomplet : joindre justificatif : A mise sous tutelle - garde alternée 	Mode transport attribué en 2022-2023 ☐ Véhicule personnel ☐ Transport en commun ligne : ☐ Véhicule d'entreprise Transporteur : Lot :			
RENSEIGNEMENTS SUR	L'ELEVE OU L'ET		ATION DE HANDICAP	
NOM:			CIVILITE : M	Mme □
Prénom :				
Date de naissance :				
Adresse de l'élève ou étudiant :				
Code Postal : Vil	lle :			
LE REPRESENTANT LE	GAL DE L'ELEVE OU	J DU MAJEUR SOUS	S TUTELLE	
□ Parent 1	□ Parent 2		☐ Famille d'accueil ou structure d'accueil ☐ Tuteur-Trice ☐ Elève majeur ou étudiant	
NOM – PRENOM :	NOM - PRENOM :		NOM – PRENOM :	
Adresse (rue – code postal – V	ille) <u>à compléter uniq</u>	uement si différente	e de l'élève ou de l'étudiant	
ADRESSE:	ADRESSE:		ADRESSE:	
CODE POSTAL : VILLE :	CODE POSTAL : VILLE :		CODE POSTAL : VILLE :	
A	COMPLETER OBL	IGATOIREMENT		
Tel. Domicile :	Tel. Domicile :		Tel. Domicile :	
Tel. Portable :	Tel. Portable :		Tel. Portable :	
Adresse e-mail	Adresse e-mail		Adresse e-mail	
Si garde alternée préciser □ Semaine paire □ Semaine impaire	Si garde alternée préd □ Semaine paire □			
□ travail à temps plein □ travail à temps partiel	□ travail à temps plei □ travail à temps part		□ travail à temps plein □ travail à temps partiel	
□ sans activité professionnelle	☐ sans activité profes	sionnelle	□ sans activité professionnelle	

AFFECTATION SCOLAIRE

NOM DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE :								
ADRESSE :								
CODE POSTA	TAL: COMMUNE:				CLASSE:			
S'AGIT-IL DE I	S'AGIT-IL DE L'ETABLISSEMENT DE SECTEUR □ OUI □ NON							
Distance domic	cile/établissem	ent scolaire ou un	iversitaire :	km				
	REGIME SCOLAIRE : □ INTERNE □ DEMI-PENSIONNAIRE □ EXTERNE (Dans ce cas, le trajet de la mi-journée n'est pris en charge que sur avis favorable de la MDPH)							
Jours de transports vers l'établissement scolaire si les horaires ne sont pas connus, mettre une croix si l'enfant a classe Merci de nous adresser un emploi du temps dès la rentrée scolaire								
Horaires des cours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi		
Matin								
Après-midi								
					DICO-PSYCHOLOGIQUE			
<u> </u>	<u>ui</u> □ Cocher les jours prévus pour suivi médical et compléter les informations ci-dessous (si connues) : Préciser les horaires Mode de transport utilisé							
□ Lundi					•			
□ Mardi								
☐ Mercredi								
□ Jeudi								
□ Vendredi								

MODALITES DU TRANSPORT SCOLAIRE

1/ Transp	<u>ort</u>	en commun (TC):				
L'élève ou l'étudiant peut-il utiliser les transports en commun seul ?						
□ OUI		NON				
Si OUI, quel ☐ bus urbain ☐ train ☐ tram		de de transport en commun nter urbain	:			
		liant peut-il utiliser les trans rendre à son établissement	-	npagné par un membre de la famille ou un ?		
□ OUI		NON	Si NON : pourquoi ?	 □ pas de possibilité d'accompagnement □ pas de desserte locale des réseaux TC □ moyen de transport inadapté pour l'élève 		
Si OUI, quel ☐ bus urbain ☐ train ☐ tram		de de transport en commun nter urbain	:			
Si une prise en charge du transport en commun est accordée, le Département indemnise l'abonnement annuel de l'élève ou de l'étudiant et de son accompagnant						
2/ Transp	<u>ort</u>	en véhicule familial (\	/P):			
L'élève ou l'étudiant peut-il être accompagné par un membre de la famille ou un proche pour se rendre à son établissement scolaire ou universitaire ?						
□ OUI		NON	<u>Si NON</u> : pourquoi ?	□ pas de possibilité d'accompagnement□ absence de moyen (véhicule / permis)□ moyen de transport inadapté pour l'élève		
Si OUI, une aide financière peut vous être accordée en fonction du kilométrage domicile-établissement - <u>Veuillez joindre un RIB</u>						
L'élève ou l'étudiant est-il scolarisé dans le même établissement scolaire ou universitaire qu'un membre de sa fratrie ?						
□ OUI		NON				
Si aucun de ces deux modes de transport ne peut être envisageable un mode de transport adapté, soumis à des conditions d'attribution restrictives, peut être octroyé, pour un transport avec d'autres élèves ou étudiants se rendant dans un établissement scolaire ou universitaire du même secteur géographique.						
3/ Transport en véhicule d'entreprise (VE):						
L'élève ou l'	étud	liant peut-il accéder seul au	véhicule assurant le trar	nsport ?		
□ OUI		NON <u>Si NON</u>	Ŋ : l'élève ou l'étudiant de	oit-il être porté ? 🗆 OUI 🗀 NON		
L'élève ou l'	étud	liant utilise-t-il un fauteuil ro	oulant ?			
☐ électrique		l pliable □ non pliable				

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'Etat, des collectivités locales, un paiement ou un avantage quelconque indu s'expose à une sanction (code pénal art 441-6).

REGLEMENTATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément au Code des Transports (art. R3111-24 à R3111-27), "les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat (...) qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le département du domicile des intéressés ».

« Les frais de transport sont remboursés directement aux familles ou à l'organisme qui en a fait l'avance. Pour les déplacements dans des véhicules appartenant aux familles, le remboursement des frais s'opère sur la base d'un tarif fixé par le Conseil départemental ».

Les transports organisés par le Département sont soumis aux dispositions du Règlement départemental du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Un exemplaire de ce règlement est mis à disposition sur le site Vaucluse.fr ou pourra être remis aux familles sur simple demande par mail à transportadapte@vaucluse.fr ou par téléphone : 04.90.16.16.37 ou 04.90.16.11.44

INFORMATION RELATIVE A LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations renseignées dans ce formulaire sont collectées par le Département de Vaucluse, afin d'assurer l'instruction de votre demande ainsi que la gestion et le suivi du dispositif de transports scolaires adaptés aux élèves et étudiants en situation de handicap et ce, conformément à l'exercice de ses missions d'intérêt public.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également, sous certaines conditions, demander la limitation ou vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de ses données personnelle, vous pouvez vous adresser - directement ou par votre représentant légal - par voie postale, au délégué à la protection des données du Département de Vaucluse à l'adresse suivante : Département de Vaucluse, Place Viala, 84 909 AVIGNON Cedex 9 ou par mail à l'adresse suivante : delegue-donnees-personnelles@vaucluse.fr.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également consulter les mentions d'information complètes relative à la protection de vos données personnelles sur le site www.vaucluse.fr rubrique « le collège accessible ».

Pièces à joindre impérativement à ce dossier pour la mise en place du transport scolaire :

- Pour les placements en famille d'accueil ou structure d'accueil : attestation de placement

- Pour les placements sous tutelle : attestation de mise sous tutelle Pour les gardes en alternance : attestation de garde alternée ou à défaut attestation sur l'honneur des deux parents responsables légaux certifie exacts les renseignements ci-Je soussigné(e)__ dessus, et sollicite la prise en charge des frais de transports scolaires par le Département de Vaucluse. Je m'engage à faire part, au Conseil Départemental de Vaucluse, de toute modification relative à la situation de l'élève ou de l'étudiant en situation de handicap (ou du représentant légal) et à respecter le règlement porté à ma connaissance. J'ai lu et accepte les éléments relatifs au règlement des transports. Signature d'un représentant légal ou de l'élève/étudiant majeur, Attention : cette demande n'implique pas une prise en charge automatique du transport par le Conseil Départemental de Vaucluse. La prise en charge ne sera accordée qu'après examen favorable du dossier par le service instructeur.